

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

De la Commune de CHAMPEAUX

DEPARTEMENT

Séance du 29 septembre 2020

MANCHE

L'an deux mil vingt, le mardi 29 septembre à 20 heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 22 septembre 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme JULIEN-FARCIS Sophie.

Présents : Mme JULIEN-FARCIS Sophie, Mme Claudine GIARD, Mr LEGATHE François-Jean, Mr GODEFROY Cédric, Mr JOLLY Thierry, Mme LETELLIER Sophie, Mme ROBIN Nadine, Mr PORTAIS Serge, Mme BOUCHAUD Annabelle.

Absents excusés : Mr LANGLOIS Christophe, Mme GRETHEN-SEZILLE Dominique.

Pouvoir : Mr LANGLOIS donne pouvoir à Mr LEGATHE

Mme BOUCHAUD Annabelle est nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Mme le Maire ouvre la séance, et demande l'autorisation à l'assemblée d'ajouter deux délibérations supplémentaires : vote des indemnités de conseil à Mr le comptable public et travaux de la Guilberdière. Les membres du Conseil acceptent d'ajouter ces points à l'ordre du jour.

Lecture et approbation à l'unanimité du compte rendu de réunion du Conseil Municipal de la précédente réunion : du 26 août 2020.

Mme le Maire précise que conformément à la création du contrat à durée déterminée, Mme LYLERE exerce actuellement les fonctions de secrétaire de mairie 5 h par semaine.

I – Election de la commission d'appel d'offre.

DCM-2020-09-29/01

- Mme le Maire met au vote que l'élection se déroule à main levée.
Le scrutin à main levée est accepté à l'unanimité

Election des titulaires (3 sièges à pourvoir)

Mme le Maire propose que les candidats se présentent, trois personnes se proposent en tant que titulaires : Mme GIARD, Mr LEGATHE, Mme JULIEN-FARCIS

- Mme GIARD pose sa candidature en tant que titulaire
La candidature de Mme GIARD est acceptée à l'unanimité
- Mr LEGATHE pose sa candidature en tant que titulaire
La candidature de Mr LEGATHE est acceptée à l'unanimité
- Mme JULIEN-FARCIS pose sa candidature en tant que titulaire
La candidature de Mme JULIEN-FARCIS est acceptée à l'unanimité

Election des suppléants (3 sièges à pourvoir)

Mme le Maire propose que les candidats se présentent, trois personnes se proposent en tant que suppléants : Mr PORTAIS Mme LETELLIER Mr GODEFROY

- Mr PORTAIS pose sa candidature en tant que suppléant
La candidature de Mr PORTAIS est acceptée à l'unanimité
- Mme LETELLIER pose sa candidature en tant que suppléant
La candidature de Mme LETELLIER est acceptée à l'unanimité
- Mr GODEFROY pose sa candidature en tant que suppléant
La candidature de Mr GODEFROY est acceptée à l'unanimité

II – Désignation d'un correspondant Défense

DCM-2020-09-29/02

Mme le Maire rappelle le rôle d'information et de sensibilisation de la population aux questions à la Défense, la sécurité et les armées, notamment en matière de volontariat, de recensement des jeunes de 16 ans. Interlocuteur de la commune auprès des autorités, le correspondant Défense peut être secondé pour un administré dans cette tâche.

- Mr PORTAIS pose sa candidature en tant que titulaire
La candidature de Mr PORTAIS est acceptée à l'unanimité

Mr MARGOTIN le secondera dans cette tâche.

III – Création d'un poste d'adjoint administratif

DCM-2020-09-29/03

Mme le Maire rappelle à l'assemblée qu'une secrétaire doit être recrutée pour assurer les tâches qui incombent à la mairie. Le Centre de Gestion de la Manche accompagne la commune dans ce recrutement (dispositions légales, élaboration de la fiche de poste, sélection des candidats...) et il est apparu nécessaire d'annuler et remplacer le poste créé le 26 août dernier en conseil municipal afin d'ouvrir le poste à de plus nombreuses candidatures et d'offrir un temps complet. Ceci afin d'assurer un accueil plus large du public en mairie et des tâches de montage de dossiers, suivi de dossiers avec les élus.

Mme le Maire propose donc de créer un emploi de secrétaire de mairie relevant des grades d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ou d'adjoint administratif de 1^{ème} classe ou de rédacteur ou de rédacteur principal de 2^{ème} classe ou de rédacteur principal de 1^{ème} classe à temps complet pour assurer les fonctions inhérentes à un secrétariat de mairie (accueil du public, état civil, comptabilité, ressources humaines, urbanisme... à compter du 13 octobre 2020). Cet emploi permanent pourra être éventuellement pourvu par un agent non titulaire en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-3,3°.

L'agent non titulaire sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ou d'adjoint administratif de 1^{ème} classe ou de rédacteur ou de rédacteur principal de 2^{ème} classe ou de rédacteur principal de 1^{ème} classe.

Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans les deux mois à compter de leur publication.

Les candidats devront justifier d'un diplôme de niveau III minimum ou d'expérience professionnelle dans le domaine.

La création du poste d'adjoint administratif est acceptée à l'unanimité

IV – Modification du tableau des effectifs

DCM – 2020-09-29/04

Pour mettre en concordance le tableau des effectifs avec la création de ce poste, le poste d'adjoint administratif à temps complet est ajouté au tableau des effectifs

Le conseil adopte à l'unanimité

V – Aménagement du chemin de l'Airette

DCM – 2020-09-29/05

Suite à une réclamation concernant la circulation dangereuse dans le chemin, un sondage a été effectué auprès des habitants du Chemin de l'Airette par Mr LEGATHE, après discussion Mme le Maire soumet au vote la proposition de placer à l'entrée et la sortie du chemin un panneau d'entrée en « zone de rencontre » auto-vélo-piéton limité à 20 km/h.

La proposition est acceptée à l'unanimité

VI – Convention SMPGA pour l'entretien des poteaux incendie

DCM – 2020-09-29/06

Après rapport du SDIS (Service Départemental d'incendie et de secours), plusieurs poteaux incendie de la commune sont signalés défectueux (peintures, dysfonctionnements...). Le SMPGA peut intervenir pour assurer le contrôle de ces poteaux de façon régulière, par convention avec la commune.

Présentation par Mr LEGATHE des différentes conventions possibles prestations et coûts à l'appui. Mme le Maire soumet au vote la convention pour montant de 460,80 euros.

La proposition est acceptée à l'unanimité

VII – Participation aux frais de scolarité

DCM – 2020-09-29/07

Suite à un courrier de la commune de Sartilly du 18 novembre 2019, demandant à la commune de Champeaux de participer aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Sartilly où deux enfants Champelais étaient scolarisés en 2018-2019. Cette participation s'élève à 613,55 euros par enfants soit 1227, 10 euros.

Le conseil adopte à l'unanimité

la participation aux frais de fonctionnement pour la somme de 1227,10 euros

Par le même courrier une demande de participation aux frais de cantine est adressée à la hauteur de 1, 40 euros par repas et par enfant soit 196 euros en tout.

Le conseil adopte à l'unanimité

la participation aux frais de cantine pour la somme de 196 euros

Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans les deux mois à compter de leur publication.

VIII – Participation à la banque alimentaire

DCM – 2020-09-29/08

La commune de Sartilly par courrier du 18 novembre 2019, demande la participation de la commune de Champeaux aux colis distribués par la banque alimentaire (94 bénéficiaires comptabilisés en 2018) pour la somme de 388,22 euros.

Le conseil adopte à l'unanimité
la participation aux dépenses de la banque alimentaire pour la somme de 388,22 euros

IX – Revision des conditions de location des gîtes communaux

DCM – 2020-09-29/09

Suite à plusieurs sollicitations, Mme le Maire propose de revoir les conditions de location des gîtes communaux en *basse saison*. Afin de permettre la location d'un gîte sur une période mensuelle à des Champelais ou des personnes extérieures dans le cadre de situations exceptionnelles

- Situation familiale qui demande une solution de logement de dépannage, transitoire.
- Saisonnier ou employé sur la commune de Champeaux, qui aurait besoin d'un logement à proximité en attendant de trouver un logement.

Il s'agirait de réserver un des gîtes à cet usage en basse saison, il serait libéré pour la moyenne et haute saison en période touristique. La location pourrait être mensuelle renouvelable sur la période du 1^{er} novembre au 30 avril et se verrait attribuer une autre grille de loyer.

Mme GIARD pose la question de la fin du partenariat avec l'agence Labadie et de la communication autour de ces locations. Mme La Maire explique les raisons principalement financières et de croisements de compétences (honoraires à l'agence et frais de régie).

Mme Le Maire demande un accord de principe, puisque la faisabilité juridique de cet aménagement doit être vérifié.

Le conseil adopte à l'unanimité

X – Paiement des indemnités au comptable public

DCM – 2020-09-29/10

Par courrier adressé à la mairie le 30 octobre 2019, relancé le 16 septembre 2020 le comptable public demande le règlement de ses indemnités pour l'année 2019 à hauteur de de 314 euros 28.

Le conseil adopte à l'unanimité
Le paiement de l'indemnité de conseil du comptable public année 2019

XI – Travaux de la Guilberdière

DCM – 2020-09-29/11

Mr LEGATHE décrit les travaux prévus et ceux à prévoir, de busage et voirie. Il ajoute que pour assurer une meilleure canalisation de l'eau, la mutualisation des frais et permettre des raccords cohérents des réseaux, le choix a été fait de confier les travaux à l'entreprise Robidat pour un total de 16 332 euros.

Projet initial : devis 8832€

Adopté par le Conseil à l'unanimité

Complément de travaux : devis 7500€

Adopté par le Conseil à l'unanimité

XIII – Questions diverses

Confirmation est donnée que les bénévoles effectuant des tâches en mairie ou à l'extérieur pour le compte de la mairie sont bien couverts par l'assurance de la commune.

Mme Legathe travaille à recoller les archives et s'est rapprochée des archives départementales. Elle exerce cette mission de façon bénévole. Activité qu'elle a pratiqué à titre professionnel de nombreuses années.

17 octobre : opération nettoyage du cimetière. Une commande de fleurs va être passée.

La séance est levée à 21 h 50.

Parole a été donnée au public

- Demande du public sur un audit financier pour clarifier la situation, Mme le Maire répond qu'elle a sollicité la Chambre Régionale des Comptes

- Mme Le Maire explique la facturation en retard de l'assainissement (plus de 140 000 euros n'ont pas été encaissés par la commune).

- Parking, espace de jeu. Mr Thierry Joly propose un panneau de basket de rechange.

Réunion début 2021 avec Champelais et enfants pour discuter de l'avenir de ce terrain.

- Les grandes marées. Problème de stationnement. Incivilités constatées. Non respect des consignes de pêche. Au moins 120 voitures mal garées.

VU, pour être affiché le 2 octobre 2020
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire
Sophie JULIEN-FARCIS



Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans les deux mois à compter de leur publication.